

Réunions de rentrée - Maternelle

21 et 22 septembre 2015 à 17h30

1/ Présentation de l'école

Mme Blin, la Directrice, est totalement déchargée de classe.

L'effectif total de l'école est de 402 élèves répartis en 15 classes.

- En maternelle : 201 élèves répartis dans 7 classes.

CLASSE	Effectif	Enseignant	ATSEM
Tout-Petits	29	Audrey PULFER Benjamin GUILLEN (lundi + 1/ 4 mercredi)	Delphine Brun
Petits	29	Sophie PIRASTU	Audrey Darcy
Petits	30	Claire CHANAUD	Stéphanie Wautlet
Moyens	28	Marine LAMBERT Aurore RIVEIL (lundi + 1/ 4 mercredi)	Béatrice Tipa
Moyens	28	Léah SCHMID	Marjorie Gallego/ Isma
Moyens-Grands	29	Audrey BIONDA	Houria Djelloud
Grands	28	Aline GAULIN DESSILAVA SANSON (1/ 2 mercredi + jeudi + vendredi)	Laure Ballereau

⇒ Rappel: tous les enfants du même niveau suivent un programme similaire même si les projets des classes peuvent être différents.

2/ Le blog de l'école

Nouveau cette année : ecoleprimairejoliotcurie.blogs.laclassed.com

Ne pas hésiter à le consulter régulièrement.

Mise à jour régulière avec les actualités du groupe scolaire.

3/ Les intervenants sur l'école

- **La santé scolaire**

Infirmière : Mme Vignon (présente sur l'école le vendredi)

Médecin scolaire : Dr Leroy

Elles s'occupent des visites médicales des GS et de la mise en place des P.A.I.

PMI : Mme Audinet (puéricultrice) et le Dr Fumat (médecin de PMI)

Elles ont le même rôle que le médecin scolaire et l'infirmière mais pour les niveaux de PS et MS.

- **EVS**

(= Emplois de Vie Scolaire)

1 EVS intervient quelques heures auprès d'un enfant : Mme Halima Moutia.

1 EVS est présente pour s'occuper des tâches administratives de l'école : Mme Sylvie Nlele (dans le bureau).

- **RASED**

Les membres du RASED :

Françoise Lioure : rééducatrice

Laurence Planard : psychologue scolaire

Marie-Paul Boisson : aide pédagogique

Les membres du RASED travaillent avec les élèves rencontrant des difficultés. Elles sont en étroite collaboration avec les enseignantes de l'école et peuvent également prendre en charge des petits groupes d'élèves pour pallier à ces difficultés.

Les parents peuvent également prendre directement contact avec elles. Les coordonnées du RASED sont indiquées dans le cahier de liaison de vos enfants.

- **Le gardien** : Selim Belmokhtar

- **Parents d'élèves**

Le rôle des parents d'élèves élus est de représenter l'ensemble des parents d'élèves. Ils sont présents lors des trois conseils d'école au cours desquels ils font remonter les propositions des parents de l'école. Ils ont une relation privilégiée avec l'école. Il est important de souligner que le lien Ecole Famille est primordial pour la réussite de tous les élèves.

Le calendrier des élections :

- Dépôt des listes de candidature avant le 28 septembre
- Scrutin le vendredi 9 octobre 2015.

Les parents souhaitant se présenter peuvent se faire connaître auprès de l'enseignante de la classe de son enfant ou de la Directrice.

4/ L'association festive

Elle organise différents temps qui suivent la scolarité de votre enfant :

- La fête de quartier
- Le lâcher de ballons au moment du carnaval
- la fête de l'école...

Cette association a besoin de parents pour vivre.

Comme tous les ans, un nouveau bureau doit être voté, les informations à ce sujet seront communiquées dans les cahiers de liaison prochainement.

Tous les parents qui souhaitent s'investir dans cette association sont invités à cette réunion.

5/ Le cahier de liaison

Il contient des mots concernant l'organisation de l'école et des mots relatifs à l'organisation de la classe de votre enfant. Chaque mot doit être signé.

6/ Le règlement intérieur

Il est collé en première page du cahier de liaison, est voté lors du 1^{er} conseil d'école. Il doit être signé et respecté par les familles.

7/ Les horaires de l'école

Le matin : 8h20

Le midi : 11h20

Début d'après midi : 13h35 ou 14h30

Fin d'après midi : 15h50

Plusieurs précisions sont apportées :

- Après fermeture des portes, ces dernières ne seront pas ouvertes.
- En cas d'imprévu, vous pouvez prévenir l'école par téléphone (04.78.74.14.70 ou 04.78.01.43.90).
- En cas de retard, un cahier de retard est à signer. Au bout de 3 retards, un courrier est envoyé à l'inspecteur qui peut se permettre de vous convoquer.
- Les poussettes doivent rester dans le hall.

8/ L'absentéisme

Un enfant inscrit à l'école doit la fréquenter de façon régulière pour permettre un suivi dans les apprentissages. Il en est de la responsabilité des parents.

En cas d'absence, vous devez prévenir l'école (par téléphone).

L'inspecteur de circonscription demande un rapport des absences non justifiées des élèves tous les mois : en cas d'absentéisme trop régulier, il vous convoquera.

9/ La cantine

La cantine est un temps géré exclusivement par la mairie (inscriptions, annulations de repas).

Ces temps sont sous la surveillance des ATSEMS de l'école et parfois de vacataires.

En application du règlement de la cantine, le personnel de cantine doit faire goûter tous les plats aux enfants.

10/ La coopérative scolaire

Elle sert à financer les sorties et spectacles et le paiement des cars. Le montant sera voté cette année lors du premier conseil d'école (mardi 3 novembre).

Pour information, le cout total des sorties et spectacles de l'année est régulièrement supérieur au montant demandé. C'est l'école qui prend en charge ce supplément chaque année.

11/ Les exercices de sécurité

- Exercices d'évacuation

Deux exercices sont réalisés chaque année. Tous les enfants sont évacués de l'école par les enseignantes de leur classe pour s'entraîner en cas d'incendie au sein de l'école.

- Un exercice de confinement (PPMS)

Il est organisé une fois par an pour prévenir d'une pollution de l'air. Les enfants sont confinés dans leur classe suivant un protocole stricte. Les parents sont invités à ne pas venir récupérer leurs enfants et à rester confiner chez eux, afin que tout le monde reste en sécurité. Si par mégarde ils se rendent à l'école, ils seront à leur tour confiné dans la maison de l'enfance.